

REDUCTEUR DE PRESSION STABLINOX« DETARTROR »

1. Description

Protection des circuits sanitaires pour une longévité maximum des robinetteries et tuyauteries.

Confort acoustique : limitations des coups de béliers et bruits découlement.

Moins de fuites aux chasses d'eau et au chauffe-eau.

Économie d'eau : meilleure maîtrise des débits.

Conception intégrant 2 fonctions en 1 seul produit (surpression et antitartre)

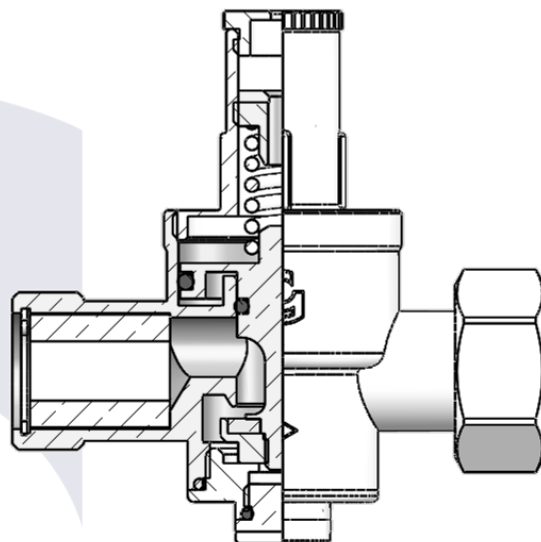
2. Caractéristique

Installation sur chauffe-eau électrique et appareil sanitaire isolé.

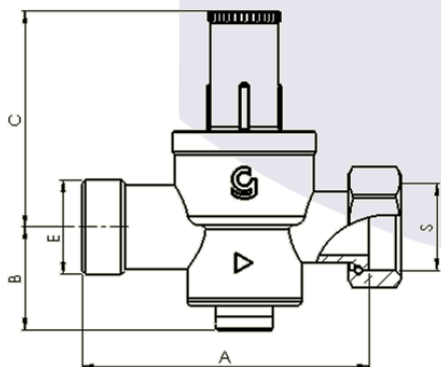
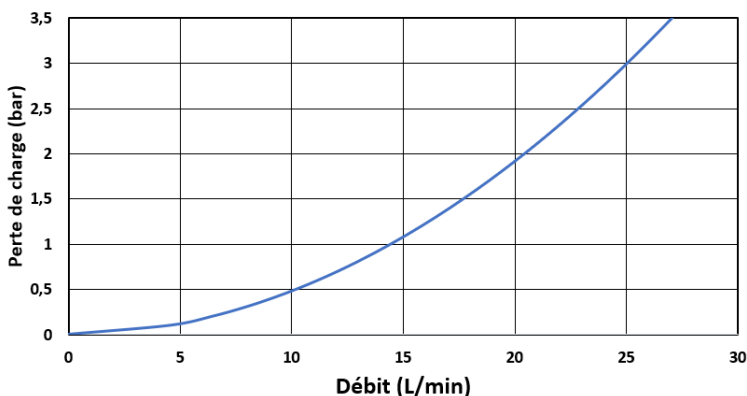
-Corps	CW617N*
-Pression amont maximum	16 bars
-Pression réglage nominal	3 bars
-Plage de réglage	1.5 à 5.5 bars
-Température maximal	70°C
-Débit	25L/min
-Siège	Inox
-Prise manomètre	G1/4"
-Certification	ACS
-RDP à piston	
-Montage dans toutes les positions	

3. Cartouche antitartre

- Garantie 7 ans
- Cartouche magnétique 20 000 Gauss
- Aucun impact chimique sur l'eau



COURBE DE DEBIT



Référence	A(mm)	B(mm)	C(mm)	E(mm)	S(mm)	Tête	Bouchons	Masse (g)
118301	81	29	61	M3/4"	FT3/4"	Laiton nickelé	Laiton nickelé	420

La société Grandsire se réserve le droit d'améliorer ou modifier les produits ainsi que leurs caractéristiques techniques à tout moment et sans préavis.



4. Entretien et inspection

Conformément à la norme EN 806-5, la procédure d'inspection doit se faire une fois par an.

La procédure de maintenance doit être effectuée au moins une fois par an.

5. Garantie

- Outre la garantie légale, nos produits seront garantis contre tous défauts de matière et tous vices de fabrication pour une durée de 1 an à compter de la date d'achat attestée par le cachet du revendeur ou la facture.
- Le recours à la garantie est subordonné au respect de nos prescriptions et directives en matière d'emploi, de montage, d'installation, de mise en Œuvre, de révision et d'entretien des produits.
- La garantie couvre exclusivement la réparation ou l'échange gratuits des pièces reconnues défectueuses ou, en cas d'impossibilité, d'une pièce répondant au même usage, à l'exclusion expresse de tous frais accessoires tels que frais de main d'œuvre, frais de dépose et repose, frais d'emballage, frais de déplacement et de transport ou dommages et intérêts, notamment pour privation de jouissance. Le cas échéant, les produits défectueux ou autres doivent nous être retournés uniquement après notre accord en franco de port, assemblés et ne présentant aucune trace de violation. Les envois en port dû ne seront pas acceptés. L'acheteur s'engage à retourner à ses frais dans un délai de 2 mois maximum les pièces reconnues défectueuses qui auront été remplacées par des pièces neuves. La réparation, la modification ou le remplacement des pièces durant la période de garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger celle-ci.
- Dans le cas d'une incorporation de nos produits dans des ensembles qui ne sont pas de notre fabrication, la garantie telle que définie ci-dessus ne s'applique qu'à nos pièces reconnues défectueuses, la responsabilité de notre Société ne pouvant en aucun cas être recherchée à l'occasion d'un défaut de conception, de fabrication ou de montage de l'installation d'ensemble ou d'une défectuosité de pièces qui ne seraient pas de notre fabrication.
- La garantie ne couvre pas, et notre entière responsabilité est exclue, les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle des pièces ni les avaries et dommages qui pourraient être la conséquence d'une mauvaise utilisation, d'une modification, d'une installation non conforme aux règles de l'art, DTU et aux spécifications techniques définies, d'un entretien défectueux, d'une utilisation anormale ou d'un accident matériel ou corporel, ou d'un stockage défectueux.
- De même, cette garantie ne couvre ni l'absence ou la déficience d'entretien, ni les dommages dus à l'action des eaux agressives calcaires ou des corps étrangers (gravier, sable, limaille, particules de tartre, etc...). Par ailleurs, la garantie ne couvre ni les dommages causés aux personnes et aux biens,

autres que les marchandises incriminées, ni le manque à gagner résultant de l'arrêt de l'exploitation.

- Tout produit faisant l'objet d'un démontage, ou tout équipement qui aura fait l'objet de transformations ou de modifications mêmes légères ne pourront bénéficier des clauses de la garantie.
- La garantie s'applique après examen et respect des règles pour service après-vente. Ce document est transmis à tous les clients. Dans le cas où les conclusions de l'expertise d'un retour produit démontre une utilisation non-conforme aux prescriptions d'entretien et d'usage définis dans le présent document, des frais d'expertises peuvent être réclamés à l'acheteur. De plus la réglementation sanitaire précise qu'il appartient aux propriétaires des installations intérieurs de mettre en place et d'entretenir les dispositifs de protection Art.R1321-57 du code de la santé publique et selon la fréquence de vérification et de maintenance dans la norme EN 806-5.
- Si le remplacement ne peut être effectué par un produit identique suivant l'arrêt ou le changement de fabrication, un produit de substitution répondant au même usage sera proposé. L'application de la garantie ne pourra pas en prolonger la durée. La garantie légale des vices cachés s'applique en tout état de cause.